

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Arrêté du 5 avril 2022 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, de l'Institut Mines-Télécom spécialité génie des installations nucléaires, en convention avec l'Institut national des sciences et techniques nucléaires

NOR : ECOG2209070A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, de D.612-34 à D612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2019 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 6 juillet 2021 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, de l'Institut Mines-Télécom spécialité génie des installations nucléaires, en convention avec l'Institut national des sciences et techniques nucléaires est attribué aux élèves en formation continue de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne de l'Institut Mines-Télécom sortis de l'école en 2021, désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2019

Cursus de 24 mois

M. Baudry (*Damien*).

M. Brun (*Yoann*).

M. Coutanson (*Fabrice*).

M. De Pablo (*Nicolas*).

M. Devries (*Kévin*).

M. Drevet (*Florian*).

M. Molherac (*Sébastien*).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, de l'Institut Mines-Télécom, spécialité génie des installations nucléaires, en convention avec l'Institut national des sciences et techniques nucléaires confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 avril 2022

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY